VILLE de SAULIEU

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE MANIFESTATION PUBLIQUE SUR LIEU NON SPORTIF

	soussigne (e) (Nom-Prénoms)
Si	gissant pour le compte de l'association
1)	Ai l'honneur de solliciter l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1ère et 2ème catégories
	(regroupant les boissons sans alcool et les boissons fermentées non distillées : le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes de 1 à 3 degrés d'alcool).
\Phi	Lieu
	A l'occasion de (indiquer la manifestation)
	Du
2)	M'engage à ouvrir le débit de boissons temporaire en respectant les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 98-DRLP/2-196 en date du 28 avril 1998.
3)	la présente demande est lade l'année. (limite 5 par an)
	Le Signature

<u>IMPORTANT</u> – Le Maire devant prendre un arrêté dont ampliations doivent être transmises à Mr le Sous-Préfet de Montbard et à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la présente demande doit être adressée à la Mairie <u>15 jours au moins</u> avant la date de la manifestation concernée.